

Comment on laïcise

A Saint-Martin-du-Bois, grosse paroisse du canton de Segré, les curés, qui sont à la fois instituteurs communaux et infirmiers d'un hôpital, reçoivent samedi de leur Supérieur général l'ordre de rentrer dans trois jours à leur maison-mère, sise à Evron (Mayenne).

Grand émoi dans la localité, d'autant plus que l'établissement est à la fois un bienfaisant qui a mis pour condition qu'il serait toujours dirigé par des religieux. En outre, dix communes environnantes ont droit aux lits de l'hôpital.

Le conseil municipal de Saint-Martin s'est réuni dimanche matin avec la Commission de l'inspection. Étant donné qu'aucun avis de laïcisation n'était régulièrement parvenu, que les enfants ne pouvaient rester sans école au cours de l'année scolaire, qu'il était impossible d'abandonner les malades, enfin et surtout que la population demeurait profondément attachée aux curés, Conseil et Commission ont formellement interdit à celles-ci de quitter leur maison et ont déclaré qu'elles s'y opposeraient au besoin par la force.

Bien leur en a pris, car dès le lundi, une nouvelle lettre de la Supérieure générale enjoignait aux curés de rester, attendu que le ministre avait fait erreur en les comprenant dans le décret de laïcisation.

Quel désordre et quelle incohérence dans la boutique ministérielle!

POUR LES RELIGIEUX

M. le Dr Fourquigne, conseiller général; M. le Dr Albert, ancien conseiller général; M. de Laque, conseiller d'arrondissement; E. Larivière, officier d'administration principal en retraite, anciens élèves des PP. de Bétharran, ont signé une protestation en faveur de ces religieux qui sont sur la liste des Congrégations que le gouvernement ne veut pas autoriser. La protestation rappelle que les Conseils municipaux de Lestelle, Pau, Oloron, Orthez et Bayonne se sont nettement prononcés pour leur maintien.

Ça et là

M. Castagnet, conseiller général du canton de Salagnac (Dordogne). — M. le capitaine Pausanias, commandant la section de la garde républicaine.

M. Poincaré à Limoges. Samedi prochain, M. Poincaré doit donner à Limoges un discours politique important. On semble considérer cette manifestation oratoire comme l'annonce du retour prochain de M. Poincaré aux affaires.

ÉCHOS DE PARTOUT

M. Constant, qui était venu passer à Paris les fêtes du Jour de l'An, est reparti pour Constantinople. L'empereur Guillaume vient de faire présent de son buste en marbre au marquis de Noailles, ancien ambassadeur de France à Berlin.

ÉTRANGER

ESPAGNE. — Les funérailles de M. Sagasta se font aujourd'hui mercredi, à 2 heures. L'inhumation a lieu à l'église d'Atocha qui est le Panthéon des hommes célèbres d'Espagne. Le corps a été embaumé hier, puis transporté à midi, au palais de la Chambre. On l'a déposé dans le vestibule du palais converti en chapelle ardente. La foule a été admise à défilé devant le cercueil.

Le roi Alphonse XIII, accompagné de la duchesse de Sotomayor, est allé, lui aussi, saluer le cercueil de son ancien ministre. Il s'est mis à pleurer, a fait une prière et s'est retiré fort ému. La cérémonie des funérailles sera en tout point semblable à celle qu'on observa aux obsèques de M. Canovas.

Les honneurs militaires seront rendus comme à un maréchal. Pendant toute la matinée, des masses ont été célébrées à un intervalle d'une heure.

C'est un décret royal qui a réglé ces honneurs. Les évêques d'Espagne ont été priés d'ordonner des prières pour l'âme du défunt. Le saint-père a envoyé ses condoléances à la famille.

MAROC. — La situation paraît s'être fort améliorée. On croit que le sultan Abd-el-Aziz, qui est fort intelligent, triomphera de toutes les difficultés. La leçon ne sera pas perdue pour lui. Il évitera de suivre les avis dangereux de quelques intrigants anglais à qui il avait fait trop bien valant accueil.

VENEZUELA. — L'arbitrage. — M. Hay a reçu la réponse de l'Angleterre qui est identique à celle de l'Allemagne. Cette réponse fait connaître, en substance, que si le Venezuela désire qu'une conférence ait lieu pour lui soumettre le différend, les deux puissances européennes y consentent. Les conditions premières ont été un peu adoucies et il y a lieu d'espérer que l'affaire ne tardera pas à être soumise à la cour de La Haye. On n'attend plus que la réponse du président Castro qui, resté, ne se hâte pas de la faire connaître.

ANGLETERRE. — Le voyage de M. Chamberlain. — On a offert un grand dîner à ce ministre, à Prétoria. On y avait convié les généraux boers. Mais, par contre, il y avait très peu de Boers à Prétoria. M. Chamberlain a dit sa confiance dans le succès de sa mission dont il ne dissimule pas, du reste, les difficultés.

Discours de M. Austin Chamberlain. — Pendant que M. Joseph Chamberlain voyage dans l'Afrique australe, son fils, M. Austin Chamberlain, qui est ministre des Postes, parlant hier soir à Birmingham devant ses électeurs, leur a annoncé que le rapatriement des prisonniers se poursuivait rapidement; que malgré la fin de la guerre il fallait que tous les citoyens supportent sans regret les impôts qu'ils ont rendus nécessaires. Il a ajouté qu'il avait plus de facilité de renvoyer le ministre que de supprimer les taxes sur le pain et sur le sucre.

TURQUIE. — Le passage des Dardanelles. — La Turquie ayant autorisé le passage de quatre torpilles russes du reste désarmées, dans les Dardanelles, une note a été remise par l'Angleterre à la Porte. Dans cette note, il est dit que l'Angleterre prend acte de ce précédent et qu'elle s'en autorise pour réclamer à l'occasion la même faveur.

Evénement de ce jour. Le Sultan a voulu retirer la permission donnée à la Russie; mais l'ambassade russe à Constantinople insiste pour l'exécution de la promesse du Sultan.

Les journaux anglais « prennent la mouche » sur cette question. « Si les navires russes flottent de la mer Noire aller rejoindre la flotte française de la Méditerranée on est en présence, disent-ils, d'un grand danger pour l'Europe, et surtout pour le grand England ». Brrr...

ÉTAT-MAJOR GÉNÉRAL. Le général de division Ribour, président du Comité technique de la gendarmerie, est placé au cadre de réserve.

ATTACHÉS MILITAIRES. M. de la Villestreux, chef d'escadron breveté au 7^e régiment de chasseurs, est placé en activité hors cadres pour occuper le poste d'attaché militaire à l'ambassade française en Suisse.

L'ALPINISME MILITAIRE. A Briançon, le nombre des personnes pratiquant le ski augmente considérablement. C'est à la garnison de cette ville que revient l'honneur de cette intéressante propagande. En effet, depuis environ deux ans, un certain nombre ont été entraînés à l'usage du ski par un officier de la garnison, fort expert en la matière. Les excursions avec ski, ainsi entreprises autour de Briançon, ne se comptent plus, soit au mont Genève, soit au col des Ayes, soit au mont de la Vierge.

Plus d'une vingtaine de skieurs militaires ont déjà fait en une journée, et sur divers points, la traversée du col Izard, etc., en passant par les gorges de la Vierge et la grotte de Mont-Dauphin, Guillette, de façon à être de retour le soir même par chemin de fer à leur point de départ. Cette petite troupe qui parvient à franchir en quelques heures des cols élevés au milieu des neiges de la haute montagne avec une aisance et une rapidité rappelant les manœuvres des corps de cyclistes organisés en détachement de montagne, est composée de militaires et de civils.

Les détachements qui occupent les postes d'hiver de la frontière trouvent ainsi dans l'exercice du ski un sport agréable les débarrassant de la monotonie de leurs occupations ordinaires et pouvant rendre à l'occasion de signaux services.

LES DRAMES DE LYONNESE. Le Conseil de guerre du 10^e corps, siégeant à Rennes, a jugé hier les canoniers de la 1^{re} division d'artillerie coloniale, en garnison à Cherbourg qui, dans la nuit du 19 octobre dernier, avait tiré d'un coup de revolver un autre artilleur du même régiment, nommé Escoffier. Les deux artilleurs étaient en état d'ivresse. Après avoir écarté la question d'honneur volontaire, le Conseil a condamné Warren à quatre ans de prison pour coups et blessures ne pouvant, pour toutes autres infractions commises par la voie du journal, être condamnés que si un acte précis, constitutif d'un délit, était relevé contre lui.

LE NON-LIEU D'UN INSTITUTEUR. L'ancien instituteur de Pèzenas (Hérault), M. Calas, accusé d'avoir épousé sa femme au mois de janvier, a bénéficié d'un ordonnance de non-lieu.

L'INSURRECTION DE MARGUERITE. Montpelier, 7 janvier. — L'audience devait être ouverte à 9 h. 1/2. Il est 10 h. 3/4. Les avocats ont fini leur lire d'actes, précédés par le bâtonnier. Le bâtonnier expose qu'après l'incident, les avocats retournent à la barre, mais par un haut sentiment de justice, de devoir envers les accusés, ils défendent jusqu'à la fin des débats.

La Cour prend acte. Le procureur général se déclare très heureux de la fin de ce malentendu et retire toutes les réquisitions prises hier contre la défense. Les inculpés auxquels est traduit ce qui vient de se passer au sein de la Cour, de cette réconciliation et remercient les défenseurs et la Cour.

La déposition du 11^e témoin, Bacha, est reprise. Le témoin Bacha reconnaît parmi les inculpés celui qui l'a violemment, entre autres Yacoub et Tabbé, lesquels aient toute participation. Quant aux autres accusés que le président lui signale, il ne reconnaît quelques-uns, mais ne peut affirmer qu'ils aient eu un rôle actif.

Le 12^e témoin, Bettach, le 3^e cavalier qui accompagnait Adjoint Monié, expose comme le précédent jusqu'à la rencontre des rebelles. La séance est levée à 11 h. 40.

CHASSE AUX NOUVELLES. PARIS. A l'École polytechnique. — Le scandale causé à l'École polytechnique par l'arrestation de l'élève ayant été traduit en conseil de discipline, une simple plainte portée par un commerçant, et cette plainte paraît jusqu'ici peu justifiée. D'après M. Costen, commissaire de police, voici les faits qui ont conduit à la plainte. Le 24 décembre, un bijoutier s'aperçut qu'il lui manquait une bague de 500 francs. Il soupçonna de vol un polytechnicien qui lui avait acheté un bracelet à 10 francs. Les secondes évolues poser ses soupçons à un officier de l'École. Sur le conseil de cet officier, il revint, le dimanche 28, se placer dans la loge du concierge, à l'heure de la sortie des élèves, et lorsque M. Hustin parut, il le désigna.

M. Hustin fut mis au secret. Ajoutons qu'une perquisition lui a donné aucun résultat. L'arrestation se poursuivit. Cambriolage à main armée. — Un individu sonnait, hier après-midi, à la porte de l'appar-

tement occupé, rue de Naples, par Mme P. Collet. Elle était absente. Ce fut un individu qui vint ouvrir. Sans prononcer une parole, le visiteur — un grand garçon bien mis, portant dans l'habit, un chapeau et une domestique venant de refermer la porte, il se précipita sur elle, la saisit à la gorge et lui dit d'une voix sourde: — Si tu cries, je te tue.

Tirant ensuite de sa poche un revolver, il le braqua dans la direction de la pauvre femme, plus morte que vive, il la traîna ensuite dans la salle à manger où il la légua.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ille-et-Vilaine. — Ecrasé par un cylindre. — Hier matin, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou. Le cylindre, qui se trouvait à l'arrière, fut écrasé par le cylindre. Thauvin, 25 ans, était calvaire.

Ain. — Noyé par ses père. — Hier matin, près de Trévoux, Meunier, fermier au hameau de Geroyard, a noyé son enfant âgé de deux ans, dans la rivière la Colonne, près du moulin de la Batié et s'est pendu après son forfait accompli.

Le rumeur publique l'accusait d'avoir mis lui-même le feu à sa ferme pour toucher une indemnité de la Compagnie d'assurances, qui lui aurait permis de se libérer.

Sur les indications de la femme Meunier, des voisins sont allés faire des recherches dans la rivière où ils n'ont pas tardé à découvrir le corps du malheureux enfant à 50 mètres environ du moulin.

Saône-Inférieure. — Le déserter Emile-Paul Loubet. — Le jeune Emile-Paul Loubet n'avait pas accepté avec enthousiasme son incorporation à la 3^e compagnie du 39^e de ligne à Eu. La vie de soldat était loin de lui plaire et, depuis son entrée au régiment, il méditait le projet de rompre avec elle.

Le 1^{er} janvier, muni d'une permission de cinq jours, Emile Loubet se rendait dans sa famille, au Tilleul, avec la résolution bien arrêtée de ne pas rentrer au corps. Il trouva cet effet un ami qui lui avait écrit de la part de son oncle, le tonner à Beaurepaire, qui consentit à lui faire sauter l'index de la main droite, jusqu'à la deuxième phalange. Mais la gendarmerie fut vite faite de connaître l'histoire, et le soldat et son ami ont été arrêtés et transférés au Parquet du Havre.

Reims. — Un bateau coulé. — Un bateau monté par six hommes et chargé de 300 tonnes de charbon de Briany, qui avait quitté hier après-midi Lyon pour se rendre dans le Midi, a été à 300 mètres en amont du pont de Givors, assailli par un coup de vent d'une violence inouïe.

Le bateau est venu se briser contre le pilé du pont de côté de Gisors. Les six hommes ont été précipités dans le fleuve; cinq d'entre eux sont parvenus, au prix de mille efforts, à échapper à la mort; mais le sixième, Gagnoulet, a disparu dans les flots et n'a pas été retrouvé.

Aube. — Morte dans un incendie. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans la maison de la veuve Testevide, à Coilly-le-Haut. La maison a été complètement détruite et la veuve Testevide a péri dans les flammes.

Croquis de LEMOT.

Le 1^{er} janvier, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ille-et-Vilaine. — Ecrasé par un cylindre. — Hier matin, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ain. — Noyé par ses père. — Hier matin, près de Trévoux, Meunier, fermier au hameau de Geroyard, a noyé son enfant âgé de deux ans, dans la rivière la Colonne, près du moulin de la Batié et s'est pendu après son forfait accompli.

Le rumeur publique l'accusait d'avoir mis lui-même le feu à sa ferme pour toucher une indemnité de la Compagnie d'assurances, qui lui aurait permis de se libérer.

Sur les indications de la femme Meunier, des voisins sont allés faire des recherches dans la rivière où ils n'ont pas tardé à découvrir le corps du malheureux enfant à 50 mètres environ du moulin.

Saône-Inférieure. — Le déserter Emile-Paul Loubet. — Le jeune Emile-Paul Loubet n'avait pas accepté avec enthousiasme son incorporation à la 3^e compagnie du 39^e de ligne à Eu. La vie de soldat était loin de lui plaire et, depuis son entrée au régiment, il méditait le projet de rompre avec elle.

Le 1^{er} janvier, muni d'une permission de cinq jours, Emile Loubet se rendait dans sa famille, au Tilleul, avec la résolution bien arrêtée de ne pas rentrer au corps. Il trouva cet effet un ami qui lui avait écrit de la part de son oncle, le tonner à Beaurepaire, qui consentit à lui faire sauter l'index de la main droite, jusqu'à la deuxième phalange. Mais la gendarmerie fut vite faite de connaître l'histoire, et le soldat et son ami ont été arrêtés et transférés au Parquet du Havre.

Reims. — Un bateau coulé. — Un bateau monté par six hommes et chargé de 300 tonnes de charbon de Briany, qui avait quitté hier après-midi Lyon pour se rendre dans le Midi, a été à 300 mètres en amont du pont de Givors, assailli par un coup de vent d'une violence inouïe.

Le bateau est venu se briser contre le pilé du pont de côté de Gisors. Les six hommes ont été précipités dans le fleuve; cinq d'entre eux sont parvenus, au prix de mille efforts, à échapper à la mort; mais le sixième, Gagnoulet, a disparu dans les flots et n'a pas été retrouvé.

Aube. — Morte dans un incendie. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans la maison de la veuve Testevide, à Coilly-le-Haut. La maison a été complètement détruite et la veuve Testevide a péri dans les flammes.

Croquis de LEMOT.

Le 1^{er} janvier, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ille-et-Vilaine. — Ecrasé par un cylindre. — Hier matin, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ain. — Noyé par ses père. — Hier matin, près de Trévoux, Meunier, fermier au hameau de Geroyard, a noyé son enfant âgé de deux ans, dans la rivière la Colonne, près du moulin de la Batié et s'est pendu après son forfait accompli.

Le rumeur publique l'accusait d'avoir mis lui-même le feu à sa ferme pour toucher une indemnité de la Compagnie d'assurances, qui lui aurait permis de se libérer.

Sur les indications de la femme Meunier, des voisins sont allés faire des recherches dans la rivière où ils n'ont pas tardé à découvrir le corps du malheureux enfant à 50 mètres environ du moulin.

Saône-Inférieure. — Le déserter Emile-Paul Loubet. — Le jeune Emile-Paul Loubet n'avait pas accepté avec enthousiasme son incorporation à la 3^e compagnie du 39^e de ligne à Eu. La vie de soldat était loin de lui plaire et, depuis son entrée au régiment, il méditait le projet de rompre avec elle.

Le 1^{er} janvier, muni d'une permission de cinq jours, Emile Loubet se rendait dans sa famille, au Tilleul, avec la résolution bien arrêtée de ne pas rentrer au corps. Il trouva cet effet un ami qui lui avait écrit de la part de son oncle, le tonner à Beaurepaire, qui consentit à lui faire sauter l'index de la main droite, jusqu'à la deuxième phalange. Mais la gendarmerie fut vite faite de connaître l'histoire, et le soldat et son ami ont été arrêtés et transférés au Parquet du Havre.

Reims. — Un bateau coulé. — Un bateau monté par six hommes et chargé de 300 tonnes de charbon de Briany, qui avait quitté hier après-midi Lyon pour se rendre dans le Midi, a été à 300 mètres en amont du pont de Givors, assailli par un coup de vent d'une violence inouïe.

Le bateau est venu se briser contre le pilé du pont de côté de Gisors. Les six hommes ont été précipités dans le fleuve; cinq d'entre eux sont parvenus, au prix de mille efforts, à échapper à la mort; mais le sixième, Gagnoulet, a disparu dans les flots et n'a pas été retrouvé.

Aube. — Morte dans un incendie. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans la maison de la veuve Testevide, à Coilly-le-Haut. La maison a été complètement détruite et la veuve Testevide a péri dans les flammes.

Croquis de LEMOT.

Le 1^{er} janvier, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ille-et-Vilaine. — Ecrasé par un cylindre. — Hier matin, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ain. — Noyé par ses père. — Hier matin, près de Trévoux, Meunier, fermier au hameau de Geroyard, a noyé son enfant âgé de deux ans, dans la rivière la Colonne, près du moulin de la Batié et s'est pendu après son forfait accompli.

Le rumeur publique l'accusait d'avoir mis lui-même le feu à sa ferme pour toucher une indemnité de la Compagnie d'assurances, qui lui aurait permis de se libérer.

Sur les indications de la femme Meunier, des voisins sont allés faire des recherches dans la rivière où ils n'ont pas tardé à découvrir le corps du malheureux enfant à 50 mètres environ du moulin.

Saône-Inférieure. — Le déserter Emile-Paul Loubet. — Le jeune Emile-Paul Loubet n'avait pas accepté avec enthousiasme son incorporation à la 3^e compagnie du 39^e de ligne à Eu. La vie de soldat était loin de lui plaire et, depuis son entrée au régiment, il méditait le projet de rompre avec elle.

Le 1^{er} janvier, muni d'une permission de cinq jours, Emile Loubet se rendait dans sa famille, au Tilleul, avec la résolution bien arrêtée de ne pas rentrer au corps. Il trouva cet effet un ami qui lui avait écrit de la part de son oncle, le tonner à Beaurepaire, qui consentit à lui faire sauter l'index de la main droite, jusqu'à la deuxième phalange. Mais la gendarmerie fut vite faite de connaître l'histoire, et le soldat et son ami ont été arrêtés et transférés au Parquet du Havre.

Reims. — Un bateau coulé. — Un bateau monté par six hommes et chargé de 300 tonnes de charbon de Briany, qui avait quitté hier après-midi Lyon pour se rendre dans le Midi, a été à 300 mètres en amont du pont de Givors, assailli par un coup de vent d'une violence inouïe.

Le bateau est venu se briser contre le pilé du pont de côté de Gisors. Les six hommes ont été précipités dans le fleuve; cinq d'entre eux sont parvenus, au prix de mille efforts, à échapper à la mort; mais le sixième, Gagnoulet, a disparu dans les flots et n'a pas été retrouvé.

Aube. — Morte dans un incendie. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans la maison de la veuve Testevide, à Coilly-le-Haut. La maison a été complètement détruite et la veuve Testevide a péri dans les flammes.

Croquis de LEMOT.

Le 1^{er} janvier, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ille-et-Vilaine. — Ecrasé par un cylindre. — Hier matin, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ain. — Noyé par ses père. — Hier matin, près de Trévoux, Meunier, fermier au hameau de Geroyard, a noyé son enfant âgé de deux ans, dans la rivière la Colonne, près du moulin de la Batié et s'est pendu après son forfait accompli.

Le rumeur publique l'accusait d'avoir mis lui-même le feu à sa ferme pour toucher une indemnité de la Compagnie d'assurances, qui lui aurait permis de se libérer.

Sur les indications de la femme Meunier, des voisins sont allés faire des recherches dans la rivière où ils n'ont pas tardé à découvrir le corps du malheureux enfant à 50 mètres environ du moulin.

Saône-Inférieure. — Le déserter Emile-Paul Loubet. — Le jeune Emile-Paul Loubet n'avait pas accepté avec enthousiasme son incorporation à la 3^e compagnie du 39^e de ligne à Eu. La vie de soldat était loin de lui plaire et, depuis son entrée au régiment, il méditait le projet de rompre avec elle.

Le 1^{er} janvier, muni d'une permission de cinq jours, Emile Loubet se rendait dans sa famille, au Tilleul, avec la résolution bien arrêtée de ne pas rentrer au corps. Il trouva cet effet un ami qui lui avait écrit de la part de son oncle, le tonner à Beaurepaire, qui consentit à lui faire sauter l'index de la main droite, jusqu'à la deuxième phalange. Mais la gendarmerie fut vite faite de connaître l'histoire, et le soldat et son ami ont été arrêtés et transférés au Parquet du Havre.

Reims. — Un bateau coulé. — Un bateau monté par six hommes et chargé de 300 tonnes de charbon de Briany, qui avait quitté hier après-midi Lyon pour se rendre dans le Midi, a été à 300 mètres en amont du pont de Givors, assailli par un coup de vent d'une violence inouïe.

Le bateau est venu se briser contre le pilé du pont de côté de Gisors. Les six hommes ont été précipités dans le fleuve; cinq d'entre eux sont parvenus, au prix de mille efforts, à échapper à la mort; mais le sixième, Gagnoulet, a disparu dans les flots et n'a pas été retrouvé.

Aube. — Morte dans un incendie. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans la maison de la veuve Testevide, à Coilly-le-Haut. La maison a été complètement détruite et la veuve Testevide a péri dans les flammes.

Croquis de LEMOT.

Le 1^{er} janvier, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ille-et-Vilaine. — Ecrasé par un cylindre. — Hier matin, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.

Le misérable frappa ensuite divers meubles d'un secrétaire, et s'empara de leur contenu: argent, bijoux, etc., puis il se retira. Le sergent fut délivré à la résidence de sa maître.

Ain. — Noyé par ses père. — Hier matin, près de Trévoux, Meunier, fermier au hameau de Geroyard, a noyé son enfant âgé de deux ans, dans la rivière la Colonne, près du moulin de la Batié et s'est pendu après son forfait accompli.

Le rumeur publique l'accusait d'avoir mis lui-même le feu à sa ferme pour toucher une indemnité de la Compagnie d'assurances, qui lui aurait permis de se libérer.

Sur les indications de la femme Meunier, des voisins sont allés faire des recherches dans la rivière où ils n'ont pas tardé à découvrir le corps du malheureux enfant à 50 mètres environ du moulin.

Saône-Inférieure. — Le déserter Emile-Paul Loubet. — Le jeune Emile-Paul Loubet n'avait pas accepté avec enthousiasme son incorporation à la 3^e compagnie du 39^e de ligne à Eu. La vie de soldat était loin de lui plaire et, depuis son entrée au régiment, il méditait le projet de rompre avec elle.

Le 1^{er} janvier, muni d'une permission de cinq jours, Emile Loubet se rendait dans sa famille, au Tilleul, avec la résolution bien arrêtée de ne pas rentrer au corps. Il trouva cet effet un ami qui lui avait écrit de la part de son oncle, le tonner à Beaurepaire, qui consentit à lui faire sauter l'index de la main droite, jusqu'à la deuxième phalange. Mais la gendarmerie fut vite faite de connaître l'histoire, et le soldat et son ami ont été arrêtés et transférés au Parquet du Havre.

Reims. — Un bateau coulé. — Un bateau monté par six hommes et chargé de 300 tonnes de charbon de Briany, qui avait quitté hier après-midi Lyon pour se rendre dans le Midi, a été à 300 mètres en amont du pont de Givors, assailli par un coup de vent d'une violence inouïe.

Le bateau est venu se briser contre le pilé du pont de côté de Gisors. Les six hommes ont été précipités dans le fleuve; cinq d'entre eux sont parvenus, au prix de mille efforts, à échapper à la mort; mais le sixième, Gagnoulet, a disparu dans les flots et n'a pas été retrouvé.

Aube. — Morte dans un incendie. — Le feu a pris, la nuit dernière, dans la maison de la veuve Testevide, à Coilly-le-Haut. La maison a été complètement détruite et la veuve Testevide a péri dans les flammes.

Croquis de LEMOT.

Le 1^{er} janvier, nous écrit notre correspondant de Rennes, un cylindre à vapeur de l'entreprise Perrier allait quitter le chantier de la route de Lorient pour se rendre à Thurgé. Avant de partir, le chauffeur Paul Thauvin, pendant que la machine roulait lentement, se préparait à réparer sa roulotte avec la machine quand il gissa et se prit le bras et le cou.